



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°22.07.09**

Rapporteur : Virginie DEMONSSAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 20 octobre 2022

**Date d'affichage :** 20 octobre 2022

**L'an deux mil vingt-deux,**

Le vingt-six octobre à dix-neuf heures,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoints,

Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

**Isabelle DESMALLEs a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** SyME 05 : Convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le Territoire de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le SyMEnergie05, par délibération du 12 février 2021, propose aux collectivités adhérentes de bénéficier gratuitement d'une gamme de services pour les accompagner dans la Transition Energétique.

La Commune souhaite étudier le potentiel d'économie d'énergie sur les bâtiments publics de son territoire et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable.

**AR Prefecture**

005-210501615-20221026-220709-DE  
Reçu le 28/10/2022

La Commune souhaite développer cette analyse en partenariat avec le SyMEnergie05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives pour apprécier la pertinence des projets sous forme de schéma directeur multi-usages et multi-énergies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ↳ **APPROUVE** les termes de la convention d'accompagnement avec le SyMEnergie05 annexée à la présente,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 26 octobre 2022

Le Maire



  
Emeric SALLE